

MAIRIE DE LOCMARIA



ARRÊTÉ N° 2023-015

ARRÊTÉ

portant mise à disposition du public
**de la demande de permis d'aménager déposée par la
Communauté de Communes de Belle-Ile pour
la pose d'une clôture agricole**

VU le code de l'urbanisme et notamment les dispositions des articles L.121-24 et R.121-6 qui prévoient la mise à disposition du public, préalablement à leur autorisation, pendant une durée d'au moins quinze jours, des projets portant sur des aménagements situés dans les espaces remarquables des communes littorales qui ne sont pas soumis à enquête publique ;

VU la demande de permis d'aménager déposée à la mairie de **LOCMARIA** enregistrée sous le numéro **PA 056 114 22 Q0001**, présentée le 04 août 2022 par la **Communauté de Communes de Belle-Ile (CCBI)**, représentée par Mme HUCHET Annaïck, lieu-dit « Haute Boulogne » 56360 Le Palais ;

VU l'objet de la demande portant sur la pose d'une clôture agricole sur la commune du **LOCMARIA** ;

ARRETE

Article 1^{er} – la demande de permis d'aménager déposée par la **Communauté de Communes de Belle-Ile**, pour la pose d'une clôture agricole sur la commune du **LOCMARIA**, est mise à disposition du public du **29 mars 2023 au 12 avril 2023** inclus sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : www.locmaria-belle-ile.fr

Le public peut formuler des observations à compter du **29 mars au 12 avril 2023** inclus à l'adresse mail suivante : urbanisme.locmaria@wanadoo.fr

A l'issue de la mise à disposition et avant de prendre sa décision, un bilan sera établi par l'autorité administrative. La décision ne pourra pas intervenir avant l'expiration d'un délai de 4 jours.

Article 2 – Publicité

Le présent arrêté sera affiché 8 jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci :

- sur le panneau d'affichage habituel à la mairie du **LOCMARIA**,
- sur le lieu des travaux, dans des conditions qui garantissent le respect du site ou du paysage concerné.

Le présent arrêté sera consultable sur le site internet de la mairie : www.locmaria-belle-ile.fr

Article 3 – Exécution

Le maire de Locmaria, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Locmaria, le 20 mars 2023.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Belle-île
en-mer